



Comment obtenir la garde de ma nièce ?

Par **Mks**, le **03/01/2023** à **00:01**

Bonsoir,

Je souhaite entamer une procédure pour obtenir la garde de ma nièce qui va avoir 3 ans. Ma soeur est constamment somnolente durant la journée ce qui fait que la petite se retrouve livrée à elle même. Et le soir, elle l'emmène dans ses aventures nocturnes.

J'apprends récemment que c'est dû à une consommation de drogue...

Ma nièce est possiblement autiste ce qui nécessite une prise en charge sérieuse. C'est toujours moi qui ait pris les devants pour la prise des rendez médicaux ainsi que certains frais puisqu'elle n'arrive pas à finir les fins de mois dont je connais à présent la cause.

De plus elle n'est pas en sécurité car l'ex de ma soeur à refait surface et il se trouve qu'il l'a agressé et qu'il continue à la menacer. Pendant ce temps le père de l'enfant est en Suisse...

Comment entamer cette démarche? Et quels sont mes droits?

Par **yapasdequoi**, le **03/01/2023** à **10:26**

Bonjour,

Appelez le 119 pour signaler que cet enfant est en danger. Une enquête aura lieu et personne ne peut anticiper le résultat.

Par **Mks**, le **05/01/2023** à **14:46**

Bonjour,

Je vous remercie de vos réponses mais comprenez bien que je souhaite éviter le placement de ma nièce.

Si le père approuve ma décision est-ce que cela pourra m'aider? Et si je prouve que ma soeur consomme ses substances et qu'elle met en danger l'enfant? Elle roule sans assurance, n'a pas fait la géométrie de sa voiture alors que je lui ai donné de quoi payer le garagiste.

Mon but n'est pas tant de lui enlever son enfant mais si c'est ce qu'il y a de mieux à faire alors je le ferai quoi qu'il m'en coûte. Je l'ai récemment menacé de mes démarches mais rien ne change, elle reste dans son laxisme perpétuel...

Par **Mks**, le **05/01/2023** à **14:48**

Si la grand mère fait cette demande est-ce plus approprié ?

Par **jodelariege**, le **05/01/2023** à **18:00**

bonsoir

n'importe quel parent peut faire la demande de la garde d'un enfant :en dernier ressort c'est un juge qui l'ordonne ou non.....

comme déjà dit contactez l' ASE ,faites part de vos soucis et de votre demande mais sans certitude d'obtenir gain de cause